



79^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

DECLARATION DE :

Monsieur Tchakpidè OURO-BODI,

Premier Conseiller à la Mission Permanente du Togo auprès
des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Alignés ainsi que respectivement au nom du Groupe africain et du Groupe 77 et la Chine.

session du point relatif au e des Nations Unies aux fins de

droit international et prend note du rapport substantiel sous la cote A/79/496 soumis à la Sixième Commission par le Secrétaire général des Nations Unies.

Le Togo se félicite de la tenue effective, en 2024, du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international des Nations Unies.

rité à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques pour le professionnalisme dont elle a pour ssemblée générale.

Monsieur le Président,

Comme le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général, le Togo a participé au cours régional de droit international, qui à

Addis Abeba, du 22 février au 15 mars 2024.

Quant au Programme de bourses de perfectionnement en droit international qui^{er} juillet au 02 août 2024, en langue anglaise, on note

effectif des postulants du continent africain. Cela démontre à suffisance un sérieux besoin de formation en droit international en Afrique et surtout un grand intérêt pour le programme de bourses de perfectionnement. Mais au final, sur les 461 postulants africains, seuls cinq (05) ont été choisis pour être parmi les 21 personnes

Ces chiffres sont très frappants ; il convient alors 406 1 125.50

